BTS AV GP
AUDIOVISUEL OPTION GESTION DE PRODUCTION

PRODUCTION

Objectif

Le BTS Audiovisuel est un diplôme d' État de niveau Bac+2 qui a pour vocation de vous former dans différents domaines de l'audiovisuel (cinéma, télévision, internet...).

Le BTS Audiovisuel Son forme des techniciens audiovisuels spécialisés dans le son, l'exploitation des équipements, et la gestion de production. Tous ces futurs professionnels de l'audiovisuel vont être amenés à travailler en étroite collaboration.

Entreprise d'accueil

une TPE-PME, une multinationale ou un établissement public et prendre un poste au sein d'un service Production, d'une société de production audiovisuel, les structures culturelles (théâtres), les chaînes de télévision, etc

Pré requis

Age : jusqu'à 29 ans révolus
Plus de 30 ans : possibilité de contrat de professionnalisation
Niveau d'entrée : BAC toutes séries, DAEU ou équivalent

Modalités d'inscription

- Inscription sur ParcourSup ou/et sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à la réunion d'information et à l'entretien de vérification des prérequis
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant
- Signature d'un contrat ou attestation d'engagement de l'employeur

FORMATION

Code diplôme
3203228

Code RNCP
20689

Niveau de sortie

Diplôme reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2, 120 crédits ECTS

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement

Rythme de l'alternance

2 jours en CFA
3 jours en entreprise
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activités fortes en entreprise.

Les contacts

Coordinatrice formation
Mme AVOME MBA
01 80 88 44 55
Morgane@iffp.pro

Référent Handicap
M. BOUAKKAZ
01 80 88 44 55
Contact@iffp.pro

Standard IFFP
01 80 88 44 55
Administration@iffp.pro

Contenu de la formation et modalités d'évaluation

Matières	Coeff	Formes
Culture littéraire et artistique	8	Écrit
Langue vivante LV1	1,5	Oral
Sciences physiques	4	Écrit
Technologie des équipements et supports	5	Écrit
Technique et mise en oeuvre	11	Pratique
Projet à caractère industriel	4	Écrit

Conditions de présentation à l'examen du BTS

- avoir été inscrit à l'examen par le CFA
- avoir réalisé le nombre d'heures en entreprise et au CFA prévu par le contrat
- avoir passé une certification en langue vivante préparée au CFA

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage.
Pédagogie de l'alternance.
L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences
en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.
Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.
Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :
• les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices
pratiques, travaux sur plateaux techniques)
• la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
• une organisation coopérative des apprentissages
• une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).
Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

BTS Audiovisuel Gestion de Production

Référence

	2020	2021	2022
Taux de réussite global de la formation	**NC**	**NC**	**NC**
Taux de réussite des apprentis de la formation	**NC**	**NC**	**NC**
Satisfaction globale apprenti(e) Enquete réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des alternants du CFA	**NC**	**NC**	**NC**
Satisfaction globale des entreprises Enquete réalisée tous les ans après des tuteurs l'ensemble des alternants	**NC**	**NC**	**NC**

49.2% des étudiants pensent que l'IFFP a répondu à leurs attentes initiales
75,5% des étudiants estiment que la formation est en adéquation avec ce qu'ils font en entreprise

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription

APRÈS LA FORMATION

Suite des parcours possibles :

Licence pro Sciences humaines et sociales techniques et activités de l'image et du son spécialité gestion de production audiovisuelle (animation, cinéma et télévision)
Licence Sciences et technologies mention audiovisuel

Débouchés professionnels :

Chargé de production
Assistant de production audiovisuelle
Régisseur général
Administrateur de production
Responsable de planning

@iffp_formation
@iffp_formation
LinkedIn.com/company/iffp
@iffp_formation

IFFP

CFA IFFP
6 Boulevard de Pesaro
92000 Nanterre
01 80 88 44 55 - Bts@iffp.pro
Https://iffp.pro/bts

BTS Audiovisuel Métier de l'image

MODALITÉS FINANCIÈRES
Aucun frais de scolarité pour l'apprenti en contrat d'apprentissage
La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.
Frais d'inscription en initial (sans entreprise) : 8 000 €

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI
L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

TOUTE FOIS, SA RÉMUNÉRATION PEUT ÊTRE SUPÉRIEURE AU SMIC SI L'ENTREPRISE APPLIQUE DES ACCORDS (DE CONVENTION COLLECTIVE OU DE BRANCHES PROFESSIONNELLES, D'ENTREPRISES...) PROPOSANT UN SALAIRE MINIMUM SUPÉRIEUR AU SMIC.
EN CAS DE SUCCESSION DE CONTRATS, LA RÉMUNÉRATION EST AU MOINS ÉGALE AU MINIMUM LÉGAL DE LA DERNIÈRE ANNÉE DU PRÉCÉDENT CONTRAT (MÊME EMPLOYEUR OU NOUVEL EMPLOYEUR)

RÉMUNÉRATION DE L'ALTERNANT (CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION)
L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Ancienneté/Age	Moins de 21 ans	21 ans et plus	26 ans et plus
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac Général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac Pro, Bac techno, BTS, DUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle

@iffp_formation
@iffp_formation
LinkedIn.com/company/iffp
@iffp_formation

IFFP

CFA IFFP
6 Boulevard de Pesaro
92000 Nanterre
01 80 88 44 55 - Bts@iffp.pro
Https://iffp.pro/bts

BTS Audiovisuel Métier de l'image

Date de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début	Date de fin
Première année	2023-2024	Sept - Oct 2023	Sept 2024
Deuxième année	2024-2025	Sept - Oct 2024	Sept 2025

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES À COMPTER DE JANVIER 2023.
LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE PEUT DÉBUTER EN ENTREPRISE 3 MOIS AVANT LA DATE DE DÉBUT DE LA FORMATION ET FINIR 2 MOIS APRÈS.

AIDES AUX APPRENTIS (SOUS CONDITIONS)
Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs.

INSCRIT TOI, DÉS MAINTENANT LES PLACES SONT LIMITÉES !!!!

DES QUESTIONS SUR TA FORMATION ?
CONTACTE LA HOTLINE : 01 80 88 44 55
UN CONSEILLER A TE RÉPONDRA À TES QUESTION !!

@iffp_formation
@iffp_formation
LinkedIn.com/company/iffp
@iffp_formation

IFFP

CFA IFFP
6 Boulevard de Pesaro
92000 Nanterre
01 80 88 44 55 - Bts@iffp.pro
Https://iffp.pro/bts